



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska tiendra une assemblée extraordinaire le lundi 2 février 2026, à **17 h30**, laquelle assemblée sera tenue au 1650 rue de la Ferme, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ainsi que par visioconférence.

Ladite assemblée se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Commande des conteneurs
4. Période de questions
5. Levée de la séance

DONNÉ à La Pocatière
Le 29 janvier 2026

Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication de l'avis public

Je, soussigné, Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement numéro 1-2024 adopté le 18 septembre 2024 par le conseil d'administration de la Régie, le présent avis public concernant la tenue d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration a été affiché sur le site Internet de la Régie, ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, sur le site Internet de cette dernière de même qu'à l'endroit fixé pour un tel affichage.



Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier
Le 29 janvier 2026